Partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine

2005/2241(INI) - 08/12/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une stratégie renouvelée visant à renforcer le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

CONTENU : Dans la perspective du prochain Sommet UE-Amérique latine/Caraïbes, qui se tiendra à Vienne en mai 2006, la Commission s'est penchée sur les perspectives d'un partenariat renforcé avec le continent latino-américain. Elle analyse les défis actuels auxquels sont confrontées ces 2 grandes régions mondiales et émet des recommandations concrètes pour donner un nouvel élan à ce partenariat.

Sachant que, l'UE est actuellement le premier investisseur étranger en Amérique latine mais aussi le premier bailleur de fonds ainsi que le premier partenaire commercial de nombreux pays (notamment dans le MERCOSUR), la Commission propose d'intensifier le dialogue politique entre ces deux régions, de stimuler les échanges économiques et commerciaux, d'encourager l'intégration régionale et de lutter plus vigoureusement contre les inégalités en adaptant davantage sa politique de coopération et d'aide au développement aux réalités latino-américaines.

Points clés du nouveau partenariat : dans les années à venir, la Commission va travailler pour:

1) intensifier et cibler le dialogue politique avec les partenaires latino-américains à travers un réseau d'accords d'association et de libre-échange, impliquant tous les pays de la région : l'idée est de moduler le dialogue politique en fonction des besoins avec chacun des partenaires latino-américains, que ce soit aux niveaux birégional, bilatéral ou sous-régional, sur des thèmes bien ciblés (ex.: réforme des Nations Unies, maintien de la paix, prévention des conflits et crises dans certains pays de la région) ;

2) créer un environnement propice aux échanges et aux investissements : notamment, via le transfert de technologies, l'amélioration de la productivité, le développement des infrastructures et la diversification des débouchés. Dans cette perspective, la Commission prévoit de :

- consolider le système commercial multilatéral,
- approfondir les accords d'association existants (avec le Mexique ou le Chili, par exemple) mais aussi de conclure de nouveaux accords d'association et de libre-échange birégionaux,
- faciliter l'accès des entreprises latino-américaines au marché européen,
- de lever les obstacles aux échanges commerciaux et aux investissements,
- promouvoir la stabilité macro-économique ;

3) soutenir les efforts des pays de la région pour contribuer à la stabilité et la prospérité : la Commission entend se concentrer sur les actions suivantes :

- intégration d'une variable « cohésion sociale » à tous les niveaux de coopération : la Commission prévoit l'organisation (tous les 2 ans) d'un Forum de la cohésion sociale impliquant les autorités publiques, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales ;
- renforcement de la gouvernance démocratique, y compris la création d'une Assemblée parlementaire euro-latino-américaine en intensifiant les actions de coopération portant sur la gouvernance et l'inclusion des citoyens démunis, en associant la société civile aux actions entreprises (les femmes en particulier) ;

- renforcement de la sécurité, notamment la lutte contre la drogue à travers l'approche de la responsabilité partagée ;
- promotion d'une intégration régionale plus forte, y compris sur le plan territorial : l'intégration régionale est un axe prioritaire du soutien de la Commission au développement latino-américain. Dans ce contexte, celle-ci entend poursuivre son soutien à l'ensemble des différents processus d' intégration régionaux et examiner, lors du Sommet de Vienne, si les progrès dans les négociations de l'accord d'association et de libre-échange avec le MERCOSUR permettent d'aboutir à leurs conclusions. En ce qui concerne l'intégration territoriale et l'inter-connectivité du continent latino-américain, l'objectif est d'inciter les institutions financières européennes et latino-américaines à favoriser le développement des réseaux d'infrastructures (énergie, eau, transports, télécommunications et recherche). L'idée de la Commission est de partager son expérience en matière d'inter-connectivité des réseaux d'infrastructures européens en encourageant la BEI à appuyer divers financements dans le cadre de la future «Facilité Amérique latine» ;
- promotion du développement durable en établissant un dialogue sur le volet environnemental du développement durable, en organisant une réunion des Ministres de l'Environnement, préparatoire aux divers Sommets prévus et en approfondissant les discussions sur le changement climatique ;
- prévention des conflits et gestion des crises : compte tenu du poids de l'Europe en Amérique latine en termes de présence diplomatique, il est prévu d'entamer un dialogue politique en matière de prévention des conflits et de gestion des crises, de favoriser les transferts d'expériences en la matière et d'avoir recours, si nécessaire, au futur instrument de stabilité.

4) **mieux coopérer et de mieux se comprendre** : les principales actions viseraient à :

- mieux cibler la coopération et l'aide au développement en se concentrant sur les personnes le plus défavorisées. De 2007 à 2013, la Commission propose de se concentrer sur des thèmes prioritaires (comme la cohésion sociale ou l'intégration régionale), de consacrer la plupart des fonds à la réduction de la pauvreté dans les pays à bas revenu, de continuer la coopération dans le domaine de l'intégration sous-régionale avec le MERCOSUR, la CAN et l'AC et de concentrer la programmation régionale pour l'ensemble de l'Amérique latine sur des secteurs d'intérêt régional stratégique;
- refléter le rôle spécifique de certains acteurs dans la région, notamment le Brésil et le Mexique : la Commission propose l'instauration de dialogues politiques spécifiques avec ces pays et de moduler ses actions de coopération avec eux ;
- construire un espace commun d'enseignement supérieur UE-ALC : l'objectif est de faire accueillir plus de 4.000 étudiants et professeurs latino-américains dans les universités européennes, sur la période 2007-2013 ;
- améliorer la visibilité des 2 régions et mieux faire connaître l'Europe en Amérique latine : la Commission envisage de renforcer le transfert d'expertises et de bonnes pratiques en matière de coopération culturelle, tant entre les pays d'Amérique latine, qu'entre la région et l'UE. Elle recommande notamment l'organisation annuelle d'une semaine de l'Europe dans tous les pays latino-américains où l'UE est représentée.

Sommet UE-Amérique Latine/Caraïbes : pour le Sommet de Vienne du 12 mai 2006, la Commission considère que les thèmes de la déclaration de Guadalajara – cohésion sociale, intégration régionale, multilatéralisme - restent d'actualité mais doivent être davantage concrétisés. Ce Sommet sera également l' occasion de dresser un bilan des progrès réalisés en matière d'intégration régionale au sein de la CAN et l' AC et d'examiner si les conditions sont réunies pour l'ouverture rapide des négociations des accords d' association avec ces deux régions. Par ailleurs, la Commission y présentera la programmation de son aide et de sa coopération pour les années 2007-2013. Elle encouragera les partenaires sociaux et la société civile à contribuer au Sommet. Elle attachera une attention particulière à des questions mondiales, dont notamment la lutte contre la drogue.